



Règlement de l'Animation enfant :

Article 1 : Nature de l'épreuve

Les animations enfants auront lieu le **Samedi 29 août 2026** à Giroussens (81).
Le parcours a une longueur différente en fonction des années de naissances des participants

Enfant né entre 2017 et 2021 : 0.800 km

Enfant né entre 2014 et 2016 : 1.600 km

Les parcours peuvent comporter une course en circuit fermé, des passages d'obstacles, une course en pleine nature.

Les courses ne seront pas chronométrées.

Article 2 : Condition physique

L'enfant doit être en bonne condition physique.

Article 3 : Signalisation

Les parcours seront fléchés par des rubalises et panneaux.

Des accompagnateurs de l'organisation encadreront les parcours.

Article 4 : Dossard

La participation à l'animation est soumise au port d'un dossard qui sera à retirer le jour de la course au stand inscription.

Article 5 : Assurance

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile. Toutefois il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

Article 6 : Droit à l'image

Le présent règlement autorise le droit à l'image de l'enfant (prise de photos le jour de la course et diffusion).

Article 7 : Prix

La participation aux animations est de 2€ (reversé à l'association « Le Sourire d'Eden ») et implique l'adhésion au présent règlement.

Les inscriptions se font par mail (giroutrail@orange.fr) en renvoyant l'autorisation parentale et le règlement dans la limite de 60 dossards.